



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
BOUCHES DU RHONE

Monsieur le Président de la Commission
Particulière du Débat Public LGV PACA
1 Boulevard Dugommier- 3^{ème} étage
13001 MARSEILLE

Nos Réf. CA/MM

N° 1825

Objet : LGV PACA – Débat public
Avis de la Chambre d'Agriculture des
Bouches du Rhône

Aix en Provence, le 16 juin 2005

Monsieur le Président,

Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 18 décembre 2003 a précisé que construire l'espace d'échanges méditerranéen, exige un réseau ferroviaire nettement plus performant que celui existant.

Aujourd'hui, le projet de Ligne à Grande Vitesse PACA, au delà de la solution qu'il représente pour le désenclavement ferroviaire de la Côte d'Azur et particulièrement de Nice, est présenté par les pouvoirs publics et son maître d'ouvrage, Réseau Ferré de France, comme le chaînon manquant de cet Arc Méditerranéen, nécessaire à l'émergence d'une Europe rééquilibrée au Sud.

Dans cette perspective, et même si la réalisation de l'Arc Méditerranéen à Grande Vitesse ne peut être menée de bout en bout en une seule fois, la poursuite vers l'Italie par la programmation ferme dans un avenir proche du tronçon franco-italien apparaît indispensable à la légitimité de l'infrastructure.

Dans les conditions sus-visées, pièce essentielle d'un fonctionnement durable du territoire, la LGV PACA se doit de ne pas venir perturber, ou pire, remettre en cause, les grands équilibres territoriaux auxquels l'Agriculture participe grandement.

Concernant donc plus particulièrement l'Agriculture, dans sa dimension première économique et parce que plus qu'aucune autre activité, elle entretient un rapport nécessaire et privilégié à l'espace, il conviendra de veiller à ce que l'inscription du projet sur le territoire des Bouches du Rhône représente essentiellement un atout pour les agriculteurs et leurs entreprises, sans conséquences rédhibitoires ou même seulement pénalisantes pour les terroirs qu'ils occupent et valorisent, y compris en termes environnemental et paysager.

Dans l'intérêt de l'Agriculture mais aussi de la collectivité toute entière à travers la poursuite d'un aménagement et d'un fonctionnement durables du territoire, qui en pérennisent l'attractivité, il est essentiel que la LGV PACA soit réalisée sans déstructuration du tissu agricole bucco-rhodanien dans sa globalité, sans déstructuration non plus des exploitations qui s'y développent, a fortiori lorsqu'elles le font sur des terroirs de qualité et des pôles d'excellence reconnus par tous (aires AOC viticoles Coteaux d'Aix en Provence, Côtes de Provence, Palette et oléicoles huile d'olives d'Aix en Provence et huile d'olives de Haute Provence, zones de production spécialisée légumes - grandes cultures - semences du Val de Durance, secteurs de développement des plantes aromatiques sous Label Rouge, etc...). La région agricole des Coteaux de Provence qui englobe le Val de l'Arc et celle de la Basse Vallée de la Durance sont donc globalement à préserver sur le plan agricole. Elles portent des acteurs économiques méritants qui font tous les jours la preuve d'une adaptabilité maximale aux lois d'un marché difficile et répondent toujours mieux aux attentes de la société.

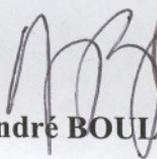
Quelques atteintes mineures à certains sites agricoles, situés en marge de secteurs présentant une autre vocation, réduites en nombre sur l'ensemble du tracé bucco-rhodanien ne peuvent être complètement exclues. Elles ne devront jamais pouvoir s'analyser plus globalement comme une perte de terroir agricole et devront être examinées avec le plus grand soin, y compris avec les collectivités locales et EPCI territorialement concernées, afin de déterminer le cas échéant des mesures compensatoires parfaitement satisfaisantes.

En conclusion, nous souhaitons insister sur la richesse et la variété des terroirs agricoles bucco-rhodaniens, largement déployés sur l'ensemble du territoire globalement concerné par le projet tel que présenté au Débat Public. Il convient impérativement de les préserver, dans l'intérêt majeur de l'activité économique concernée et de ses acteurs, mais aussi pour pérenniser l'attractivité et assurer le développement durable des Bouches du Rhône et de la région dont notre département fait partie.

Comptant vivement sur l'écho que la Commission Particulière du Débat Public LGV PACA pourra donner à cet avis,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président



André BOULARD

